Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-215600024-20260309-2026_17-DE

AMBON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 16

Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures

Le conseil municipal de la commune d'Ambon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Noël PAUL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2026

Présents : MM et Mmes Noël PAUL, Erwan PERRUCHOT, Nicole KORN, François ROBIN, Aurore CELARD, Christophe CHEVEREAU, Michel HACHET, Jean-Marie CHEVALLIER, Laurence LE GAL, Gwenola LE BRAZIDEC, Claire NICOL, Marion BOGO, Michel GAURY, Guillaume FREDET, Vincent REIGNER, François DECONINCK.

Absents excusés : Mme Sandrine BLAIN ayant donné pouvoir à M. Michel HACHET,
M. Nicolas MONATTE ayant donné pouvoir à M Erwan PERRUCHOT,
M. Philippe LE PICHON ayant donné pouvoir à M. Vincent REIGNER.

Absent : /

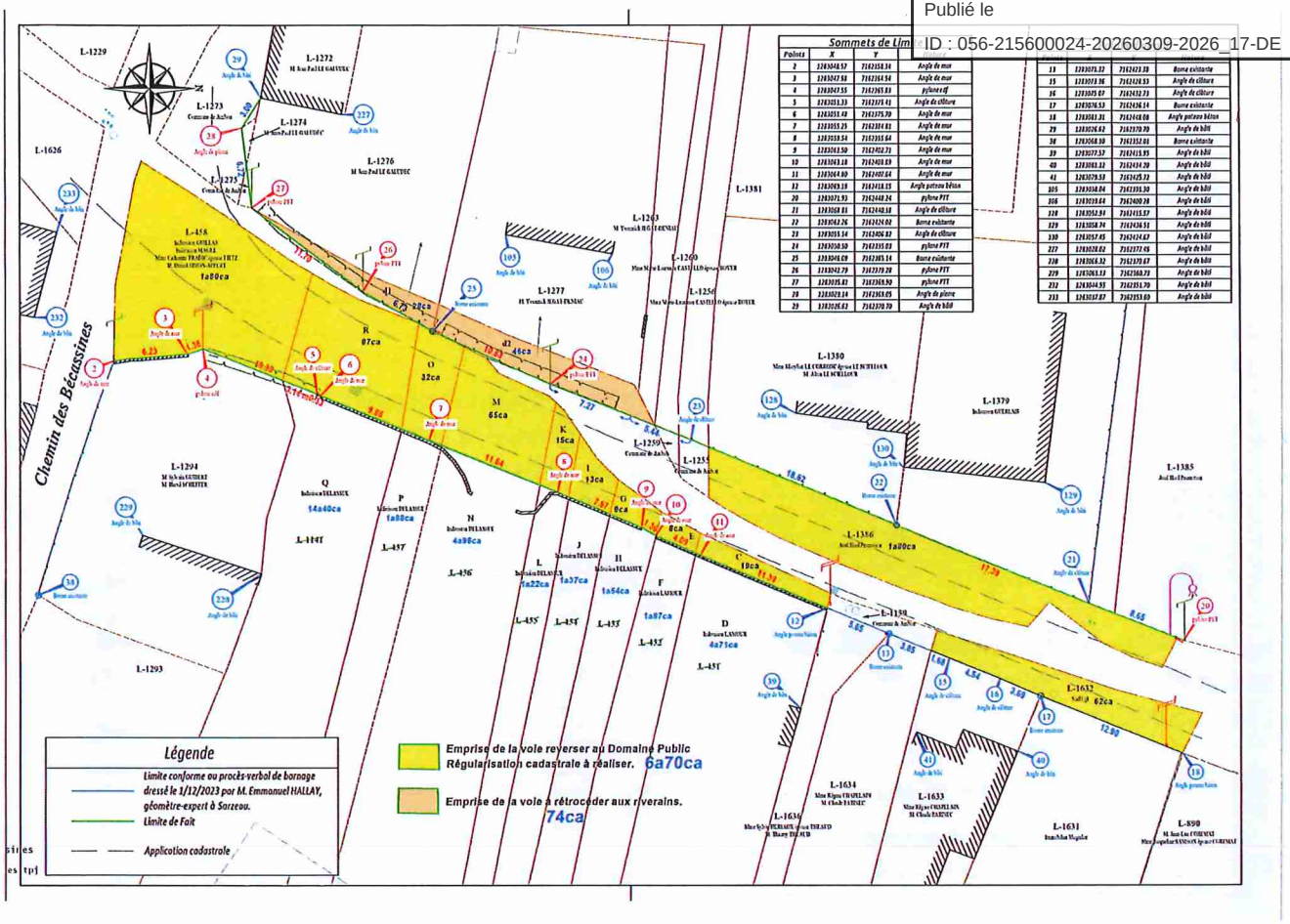
Secrétaire de séance : M. Michel HACHET.

DELIBERATION 2026.17
OBJET: Mise à jour de la voie route de la Baie : autorisation donnée au Maire de procéder à l'acquisition de parcelles.

Lors des travaux d'aménagement de la route de la Baie, une partie de la voirie a été réalisée sur des parcelles appartenant à des personnes privées.

Une procédure de régularisation a été entamée en 2025 avec la réalisation d'un bornage pour délimiter les espaces à rétrocéder conformément au plan ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-215600024-20260309-2026_17-DE



A l'issue de cette procédure, la collectivité doit régulariser les actes de propriété et propose une indemnisation à hauteur de 35€ le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-APPROUVE l'acquisition de ces parcelles via la régularisation cadastrale,

-APPROUVE un prix de rachat à 35€ du m²,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

MAIRIE d'AMBON 56 (Morbihan)

Pour extrait conforme

Le Maire,

Noël PAUL